

**FÉDÉRATION DE L'UPA  
DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD  
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS  
31 JUILLET 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats non consolidés	6 - 7
Évolution de l'actif net non consolidé	8
Bilan non consolidé	9 - 10
Flux de trésorerie non consolidés	11
Notes complémentaires	12 - 25
Renseignements complémentaires non consolidés	26 - 27



# COEFICIA

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES  
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de la FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD (la « Fédération »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 juillet 2023, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de la Fédération au 31 juillet 2023, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers non consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états non consolidés.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers non consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.<sup>1</sup>*

Québec, le 19 octobre 2023

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121857

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

6

	2023	2022
<b>PRODUITS</b>		
Services professionnels rendus (annexe A)	2 240 909 \$	1 863 756 \$
Services administratifs rendus (annexe B)	1 118 705	868 383
Revenus syndicaux (annexe C)	614 106	587 623
Subventions (annexe D)	197 426	260 324
	4 171 146	3 580 086
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	2 867 060	2 644 007
Sous-traitance	457 788	402 259
Loyer et location de salles	186 414	175 625
Honoraires professionnels	186 965	145 876
Per diem et autres avantages sociaux	74 281	71 929
Poste et messagerie	58 403	53 511
Frais de déplacement des administrateurs	43 623	26 703
Frais de bureau	40 597	47 738
Logiciels, redevances et réseau	40 516	48 040
Redevances	38 707	26 827
Frais de déplacement des employés	28 440	19 401
Location d'équipement	21 303	20 746
Entretien et réparations	20 831	22 109
Communication et promotion	20 204	60 427
Télécommunications	14 217	14 946
Bourses	12 000	12 000
Aide et concertation régionale	11 320	23 540
Assurances	7 214	7 959
Abonnements et documentation	588	2 227
Mauvaises créances	(255)	3 133
Intérêts et frais bancaires	11 486	13 298
Intérêts sur la dette à long terme	17 505	3 408
Amortissement des immobilisations corporelles	32 732	32 295
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	9 540	-
	4 201 479	3 878 004
<b>RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION</b>	(30 333)	(297 918)
<b>AUTRES PRODUITS</b> (annexe E)	49 992	50 320
<b>RÉSULTATS NETS AVANT AUTRES ÉLÉMENTS</b>	19 659	(247 598)
<b>RÉSULTATS NETS DE L'INTÉRÊT DANS UN PARTENARIAT</b>	58 340	34 975

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

7

	2023	2022
RÉSULTATS NETS DE LA FILIALE	7 671	(236 781)
RÉSULTATS NETS	85 670 \$	(449 404) \$

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

8

	Fonds investi en immobilisations	Fonds d'administration	2023 Total	2022 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	169 399 \$	632 999 \$	802 398 \$	1 251 802 \$
Résultats nets	(32 732)	118 402	85 670	(449 404)
Investissements nets en immobilisations	13 338	(13 338)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	150 005 \$	738 063 \$	888 068 \$	802 398 \$



FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

BILAN NON CONSOLIDÉ

31 JUILLET 2023

9

	2023	2022
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	821 657 \$	75 586 \$
Débiteurs (note 4)	688 145	613 135
Subventions à recevoir	26 290	52 339
Travaux en cours	273 459	343 271
Frais payés d'avance	50 513	67 452
	1 860 064	1 151 783
PARTICIPATION DANS UNE FILIALE (note 5)	210 057	573 149
PLACEMENT (note 6)	510	510
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	150 005	169 399
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT	581 340	602 501
BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRAT DE LOCATION- ACQUISITION (note 8)	54 057	-
	2 856 033 \$	2 497 342 \$

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

BILAN NON CONSOLIDÉ


31 JUILLET 2023

10

	2023	2022
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	-	296 836 \$
Créditeurs (note 10)	893 098	867 635
Dû à Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	-	100 000
Subventions reportées (note 11)	86 749	62 448
Revenus perçus d'avance	172 703	173 025
Obligations découlant de contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 13)	11 111	-
Dette remboursable sur demande (note 12)	265 000	195 000
	1 428 661	1 694 944
DETTE À LONG TERME (note 12)	495 000	-
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 13)	44 304	-
	1 967 965	1 694 944
<b>ACTIF NET</b>		
FONDS INVESTI EN IMMOBILISATIONS	150 005	169 399
FONDS D'ADMINISTRATION	738 063	632 999
	888 068	802 398
	2 856 033 \$	2 497 342 \$

Pour le conseil d'administration,

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

11

	2023	2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultats nets	85 670 \$	(449 404) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	32 732	32 295
Résultats nets de la filiale	16 683	236 781
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en partenariat	-	17 682
Amortissement des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	9 540	-
Quote-part du bénéfice net de la filiale	(7 671)	-
	136 954	(162 646)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 14)	87 232	251 282
	224 186	88 636
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de la cession d'immobilisations corporelles détenues en partenariat	4 478	(23 387)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 338)	(28 602)
Variation nette des avances à la filiale	370 763	(460 838)
	361 903	(512 827)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(30 000)	(30 000)
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(8 182)	-
Emprunt à long terme	595 000	-
Variation nette du dû au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	(100 000)	100 000
	456 818	70 000
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	1 042 907	(354 191)
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	(221 250)	132 941
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	821 657 \$	(221 250) \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

## 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération, constituée en vertu de la Loi des syndicats professionnels, poursuit sa mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et producteurs agricoles du Québec.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Évaluation initiale*

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fédération qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fédération dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des clients, des cotisations et contributions des membres, des loyers à recevoir et des débiteurs autres.

Les avances à la filiale et les intérêts courus - filiale sont comptabilisés au coût.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fédération détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits syndicaux sont comptabilisés à titre de produits en fonction de la durée de la cotisation.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### PRODUITS D'HONORAIRES ET TRAVAUX EN COURS

Les produits tirés de la prestation de services professionnels et administratifs sont comptabilisés lorsqu'il y a la preuve de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, que le prix des services est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les pertes sont comptabilisées dès qu'il est possible de les déterminer.

Les travaux en cours sont évalués en tenant compte des heures travaillées à facturer et des débours effectués pour les clients.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### FILIALE

La Fédération a choisi de comptabiliser sa participation dans une filiale selon la méthode de la valeur de consolidation. Le placement est comptabilisé initialement à son coût d'acquisition et est par la suite ajusté pour tenir compte de la quote-part des résultats enregistrés par la filiale revenant à la Fédération, calculée selon les règles en matière de consolidation. Les dividendes déclarés par la filiale sont comptabilisés en diminution du placement. À la fin de chaque période, la Fédération détermine s'il existe des indications possibles d'une dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INTÉRÊTS DANS UN PARTENARIAT

La Fédération participe au contrôle conjoint d'un terrain et d'un immeuble détenus en propriété indivise. La Fédération comptabilise dans son bilan sa part des éléments d'actifs sous contrôle conjoint ainsi que les éléments de passifs qu'elle a contracté conjointement avec l'autre investisseur relativement au partenariat, et dans son état des résultats sa part des produits et des charges découlant de la location de l'immeuble.

L'exercice de la Fédération ne coïncide pas avec l'exercice du Comité de l'immeuble, chargé de la tenue des livres de l'intérêt dans un partenariat, qui se termine le 31 décembre. Les événements et les opérations ayant eu lieu de janvier à juillet 2023 n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers de la Fédération.

Aucune autre opération importante n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2022.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Équipement de bureau	7 ans
Équipement informatique	3 et 5 ans
Système de numérisation	5 ans
Équipement téléphonique	10 ans
Mobilier	20 ans

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT

Les immobilisations corporelles détenues en partenariat sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux et période</b>
Amélioration du terrain	Amortissement linéaire	20 ans
Immeuble	Amortissement dégressif	2,5 %
Mobilier	Amortissement dégressif	5 %
Équipement	Amortissement dégressif	10 %
Système de sécurité	Amortissement dégressif	10 %

### BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

L'équipement informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la provision pour créances douteuses sur cotisations et contributions des membres, la dépréciation des actifs financiers, les frais courus et provisions et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition.

## 3. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

### ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

Au cours de l'exercice, la Fédération, qui utilisait la méthode de l'avancement des travaux pour ses produits de services professionnels et administratifs, a modifié la méthode de comptabilisation des produits touchant ces services pour la méthode de l'achèvement des travaux. La méthode de l'achèvement permet d'avoir une information plus fiable et correspond mieux à la substance économique du traitement de ces services, puisque la facturation a lieu à la fin des travaux seulement, soit lorsque les services sont rendus.

La Fédération a appliqué la modification de manière rétrospective et elle a débuté l'application au début de la période comparative, soit le 1er août 2021. Étant donné que les services sont à court terme, le changement de méthode n'a entraîné aucune incidence sur les résultats de la période terminée le 31 juillet 2022 ni sur les soldes d'ouverture de l'actif net non consolidé au 1er août 2022.



## 4. DÉBITEURS

	2023	2022
Clients	501 387 \$	461 411 \$
Provision pour créances douteuses	(5 465)	(12 765)
	495 922	448 646
Cotisations et contributions des membres	149 092	134 901
Provision pour créances douteuses sur cotisations et contributions des membres	(6 838)	(7 848)
	142 254	127 053
Avances à la filiale (SCFA Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.), sans intérêts	19 773	19 770
Loyers à recevoir	8 570	12 725
Intérêts courus - filiale	19 386	2 081
Débiteurs autres	2 240	2 860
	49 969	37 436
	688 145 \$	613 135 \$

## 5. PARTICIPATION DANS UNE FILIALE

	2023	2022
<b>SCF Conseils Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.</b>		
49 actions catégorie «A», représentant 100 % des actions participantes émises et 49 % des actions ayant droit de vote	(210 965) \$	(218 636) \$
Avances, 3,9 %, sans mode d'encaissement défini	421 022	791 785
	210 057 \$	573 149 \$

La filiale exploite un cabinet de services comptables.

## 6. PLACEMENT

	2023	2022
<b>Coopérative de producteurs de services professionnels - SCF</b>		
1 part sociale	10 \$	10 \$
500 parts privilégiées	500	500
	<b>510 \$</b>	<b>510 \$</b>

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau	10 587 \$	9 014 \$	1 573 \$	1 881 \$
Équipement informatique	347 573	296 745	50 828	56 271
Système de numérisation	28 910	28 910	-	-
Équipement téléphonique	50 575	11 305	39 270	44 328
Mobilier	206 345	148 011	58 334	66 919
	<b>643 990 \$</b>	<b>493 985 \$</b>	<b>150 005 \$</b>	<b>169 399 \$</b>

## 8. BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	63 597 \$	9 540 \$	54 057 \$	- \$

## 9. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 500 000 \$, porte intérêts au taux préférentiel plus 0,5 % et est garantie par une hypothèque mobilière de 500 000 \$ gravant l'universalité des créances d'une valeur nette comptable de 675 277 \$. L'emprunt est renouvelable en janvier 2024.

## 10. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	241 255 \$	279 054 \$
Dû à la filiale (SCFA Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.), sans intérêts	22 662	-
Sommes à remettre à l'État	223 276	182 992
Intérêts courus	5 002	1 056
Salaires et vacances à payer	334 991	344 283
Avantages sociaux à payer	7 512	1 850
Dépôts relatifs au service de la paie	58 400	58 400
	893 098 \$	867 635 \$

## 11. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent un financement affecté reçu au cours de l'exercice et destiné à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	Solde au début	Montant encaissé au cours de l'exercice	Montant comptabilisé au cours de l'exercice	Solde à la fin
Plan de soutien en formation agricole	5 700 \$	27 560 \$	33 260 \$	- \$
Entente sectorielle en agriculture	23 193	33 051	23 408	32 836
Projet d'effarouchement des oiseaux migrateurs	2 673	4 429	5 709	1 393
Projet Cohorte pâturage Charlevoix	-	7 475	4 088	3 387
Soutien à la gestion des R.H.	10 426	-	10 426	-
Projet Changements climatiques Côte-Nord	-	29 665	770	28 895
Projet Changements climatiques Capitale- Nationale	-	22 882	5 519	17 363
Portes ouvertes Mangeons local	-	2 875	-	2 875
Projet terre en friche	20 456	-	-	-
	62 448 \$	127 937 \$	83 180 \$	86 749 \$

## 12. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Prêt à demande du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, 3,90 %, taux fixé annuellement, garanti par une hypothèque immobilière de 450 000 \$ sur un immeuble détenu en partenariat dont la valeur nette comptable est de 1 123 482 \$, remboursable par des versements semestriels en avril et en octobre de 15 000 \$ en capital, calculés sur une période d'amortissement de 30 versements, échéant en octobre 2028	265 000 \$	195 000 \$
Prêt d'urgence de l'Union des producteurs agricoles, remboursable à partir de janvier 2025, modalités à négocier, sans intérêts jusqu'à janvier 2025, taux fixé annuellement par la suite, échéant en février 2025	400 000	-
Prêts des différents UPA locales de la Fédération, entre 10 000 \$ et 20 000 \$, remboursable à l'échéance, au taux de 5 %, échéant entre mars 2028 et mai 2028	95 000	-
	760 000	195 000
Dettes remboursables sur demande	265 000	195 000
	495 000 \$	- \$

Dans l'hypothèse où le remboursement de la dette remboursable sera exigé, les versements en capital exigibles au cours du prochain exercice seront de 265 000 \$.

Dans l'hypothèse où le remboursement de la dette remboursable sur demande ne sera pas exigé, les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	30 000 \$
2025	430 000
2026	30 000
2027	30 000
2028	125 000
	645 000 \$

**13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION**

	2023	2022
Contrat de location-acquisition d'équipement, remboursable par versements mensuels de 1 260 \$, au taux de 8,25 %, comportant une option d'achat de 10 \$ en octobre 2027	55 415 \$	- \$
Obligations découlant de contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	11 111	-
	<b>44 304 \$</b>	<b>- \$</b>

Les paiements minimums futurs exigibles sur le contrat de location-acquisition au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	15 119 \$
2025	15 119
2026	15 119
2027	15 119
2028	3 780
	64 256
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	8 841
	<b>55 415 \$</b>

**14. FLUX DE TRÉSORERIE**

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :

	2023	2022
Débiteurs	(75 010) \$	(122 957) \$
Travaux en cours	69 812	10 412
Subventions à recevoir	26 049	147 859
Frais payés d'avance	16 939	(26 943)
Créditeurs	25 463	162 554
Subventions reportées	24 301	56 748
Revenus perçus d'avance	(322)	23 609
	<b>87 232 \$</b>	<b>251 282 \$</b>

**14. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)**

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie :

	2023	2022
Acquisitions de biens loués en vertu de contrat de location-acquisition	(63 597) \$	- \$
Obligations découlant de contrat de location-acquisition	63 597 \$	- \$

**15. AVANTAGES SOCIAUX - RÉGIME DE RETRAITE INTERENTREPRISES**

Les salariés horaires de la Fédération bénéficient d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies interentreprises dont les cotisations sont comptabilisées à titre de charges salariales à l'état des résultats. La participation à ce régime est obligatoire et repose sur le pourcentage établi par la convention collective. Le régime est administré par une institution financière.

**16. ENGAGEMENTS**

Les engagements pris par la Fédération en vertu de contrats de services échéant de novembre à décembre 2024 totalisent 34 153 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	24 528 \$
2025	9 625
	34 153 \$

Le 1er août 2013, la Fédération a conclu une convention d'achat d'actifs avec les fédérations de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic. Cette convention prévoit que la Fédération acquiert leurs quotes-parts de l'ensemble des actifs qu'elles détiennent dans l'association dissoute, ainsi que leurs participations dans les services de comptabilité et de fiscalité.

Dans le cadre de cette convention, la Fédération s'est engagée à verser aux fédérations de Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec, après la dissolution des fédérations de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic, une redevance annuelle de 2 % calculée sur les revenus encaissés de clients du service de comptabilité et de fiscalité domiciliés sur les territoires de Chaudière-Appalaches et du Centre du Québec. Cet engagement est d'une durée de 20 ans, échéant en juin 2033.

**17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la fédération avec une filiale (SCF Conseils Capitale-Nationale-Côte-Nord inc.) au cours de l'exercice :

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Autres services	570 798 \$	513 601 \$
Frais de gestion	91 782 \$	80 587 \$
<b>Autres produits</b>		
Produits d'intérêts	26 119 \$	9 144 \$
<b>Charges</b>		
Sous-traitance	208 473 \$	183 243 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**18. INSTRUMENTS FINANCIERS****RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fédération est exposée au 31 juillet 2023 sont détaillés ci-après.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fédération est exposée à ce risque principalement à l'égard de de ses fournisseurs et de la dette à long terme. Au cours de l'exercice, la Fédération a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers, notamment de la dette à long terme.



## 18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fédération est principalement lié aux débiteurs, aux subventions à recevoir et aux avances à la filiale. Au 31 juillet 2023, un compte client représente 43 % du total des comptes clients (un compte client représentait 24 % en 2022).

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Fédération n'exige généralement pas de caution.

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fédération à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la Fédération à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Au cours de l'exercice, la Fédération a modifié son exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de l'augmentation de la dette à long terme et des obligations découlant de contrat de location-acquisition à taux fixe

**FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023**

26

---

	2023	2022
<b>ANNEXE A - SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS</b>		
Services de comptabilité et de fiscalité	1 444 666 \$	1 209 257 \$
Autres services	699 242	586 327
Tarifification du centre d'emploi agricole	97 001	68 172
	<b>2 240 909 \$</b>	<b>1 863 756 \$</b>

---

**ANNEXE B - SERVICES ADMINISTRATIFS RENDUS**

---

Honoraires	801 447 \$	583 855 \$
Frais de gestion	148 851	131 007
Poste	50 462	42 445
Photocopie, papeterie et fournitures	39 923	32 702
Informatique et internet	33 821	33 821
Télécommunications	33 311	35 108
Frais de déplacement	6 809	5 261
Imprimerie	2 427	2 530
Ameublement et location d'équipements	1 654	1 654
	<b>1 118 705 \$</b>	<b>868 383 \$</b>

---

**ANNEXE C - PRODUITS SYNDICAUX**

---

Cotisations et contributions	584 179 \$	557 778 \$
Projet de vie syndicale	29 927	29 845
	<b>614 106 \$</b>	<b>587 623 \$</b>

---

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

27

	2023	2022
<b>ANNEXE D - SUBVENTIONS</b>		
<b>PROJETS ET AUTRES SUBVENTIONS</b>		
Projet terre en friche	35 956 \$	60 150 \$
Plan de soutien en formation agricole	34 200	34 200
Entente sectorielle en agriculture	23 408	7 259
Soutien à la gestion des R.H.	10 426	5 174
Projet d'effarouchement des oiseaux migrateurs	5 709	4 147
Projet Changements climatiques Capitale-Nationale	5 519	-
Projet Cohorte pâturage Charlevoix	4 088	-
Projet Changements climatiques Côte-Nord	770	-
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	37 292
	120 076	148 222
<b>EMPLOI QUÉBEC</b>		
Centre d'emploi agricole	77 350	76 724
Formation ressources humaines	-	35 378
	77 350	112 102
	197 426 \$	260 324 \$

**ANNEXE E - AUTRES PRODUITS (CHARGES)**

Intérêts	30 640 \$	22 286 \$
Autres	14 857	25 991
Commandites	4 495	2 000
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	43
	49 992 \$	50 320 \$